

provinces perçoivent sont un pourcentage des impôts fédéraux, toute majoration des impôts personnels haussera automatiquement leurs recettes. En outre, la hausse des taxes de vente fédérales va faire monter les taxes de vente provinciales qui sont aussi un pourcentage du prix final de vente. Nous devons donc examiner le projet de loi en tenant compte des répercussions fiscales totales, de la contribution totale qui sera versée aux provinces par le gouvernement fédéral, non seulement du fait de ce projet de loi mais de toutes les autres mesures fiscales que le ministre a incluses dans ses deux budgets.

**M. Foster:** Monsieur le Président, je voudrais interroger le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) au sujet du projet de loi de financement des programmes établis, le C-96, car il est indéniable qu'il entraîne une réduction draconienne dans le financement des services hospitaliers. J'ai le mémoire qui a été présenté par la province du Manitoba, et je crois que le Nouveau-Brunswick a fait valoir des arguments semblables.

● (2040)

Tous les gouvernements provinciaux sont malmenés par ce projet de loi. Le mémoire auquel j'ai fait allusion signale que le gouvernement fédéral a assez d'argent pour faire autre chose. Ainsi, il signale que le gouvernement a pu trouver 1 milliard de dollars pour renflouer les banques; 2 milliards de gains en capital exonérés et d'autres concessions fiscales en faveur des riches; plus de 1.6 milliard en réduction d'impôt sur le revenu des sociétés; et 3.5 milliards pour augmenter les dépenses en matière de défense de 35 p. 100 et les porter à 12.6 milliards en 1990-1991.

Les auteurs de ce mémoire examinent l'incidence du projet de loi C-96. Ils signalent en détail qu'en 1990-1991, la part fédérale du FPE sera tombée à 36 p. 100 par rapport aux 43 p. 100 actuels, ce qui représente une réduction de 7 p. 100. Il ne s'agit pas de verser une contribution à quelqu'un qui est à l'étranger. Il s'agit de financer les gouvernements provinciaux qui ont une assiette fiscale relativement plus petite que le gouvernement fédéral.

Je voudrais savoir si le député trouve qu'une réduction de 7 p. 100 du FPE pendant une période de quatre ans se justifie, surtout pour des provinces comme l'Alberta dont les recettes diminuent? La province de l'Alberta aurait eu à peu près 80 pp. 100 de l'exploration et du développement dans le secteur pétrolier cette année. Pourtant, l'exploration et le développement ont été ramenés de 11 à 6 milliards, ce qui représente une diminution de 5 milliards. A peu près la moitié de ces 6 milliards ont été dépensés. Environ 3 milliards ont été dépensés durant le premier trimestre de l'année. Il ne reste par conséquent que 3 milliards pour l'exploration pétrolière et gazière pour les trois derniers trimestres de l'année.

Des provinces comme l'Alberta voient leurs recettes diminuer considérablement. Elle va avoir un déficit de 2 à 2.5 milliards de dollars. Si l'on considère qu'un investissement de 1 milliard dans la prospection pétrolière et gazière créent environ 30,000 emplois, la province va probablement perdre 100,000 emplois. Les personnes qui ne travaillent pas ne paient pas d'impôt. Par conséquent, des provinces comme l'Alberta vont avoir la vie dure pendant les deux prochaines années.

Je voudrais savoir si le député qui a parlé en faveur du projet de loi C-96 trouve qu'il est juste à l'égard de provinces comme

l'Alberta, dont le FPE va être réduit de 7 p. 100 par le gouvernement fédéral pour trois ou quatre ans?

**M. Dorin:** Monsieur le Président, je sais que je n'ai que quelques minutes pour répondre à la question du député. Je conteste le chiffre de 7 p. 100 que le député a cité. Il n'y a pas de réduction du tout en réalité.

Je suis heureux que le député ait soulevé la question des graves problèmes économiques de l'Alberta, car il est vrai qu'ils sont graves. Les gens perdent leur emploi et leur maison. Je suis heureux de savoir que lorsque nous présenterons des mesures pour résoudre ces problèmes il les appuiera.

Le député a mentionné la question des banques et des renflouages de banques. Je voudrais lui rappeler que nous n'avons pas renfloué de banques, elles sont disparues. Nous avons remboursé les déposants qui avaient leur argent dans ces banques et qui étaient principalement des municipalités, des conseils hospitaliers, des coopératives de crédit, des personnes morales qui, autrement, auraient fait faillite elles aussi. Il en serait résulté encore plus de chômage. Il aurait fallu trouver d'autres sources de revenus pour remplacer l'argent perdu, probablement en augmentant les impôts fonciers ou d'autres impôts.

Le député admettra que le gouvernement fédéral a pris ses responsabilités au sérieux, à une époque où la relance économique de l'Alberta était critique. On estimait que l'économie de la province n'aurait pas pu supporter un trou d'un milliard. Cela montre que pour que le gouvernement fédéral puisse répondre à des situations financières critiques, réagir à des catastrophes économiques ou des destructions de récoltes, il doit avoir une certaine santé financière. Si nous atteignons un point où il nous serait impossible de réagir aux graves problèmes économiques ou sociaux, dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la recherche et du développement, alors nous serions dans une situation que nous n'aimerions pas laisser à nos successeurs.

J'estime donc qu'il est important que le gouvernement prenne ces mesures maintenant, pour empêcher que cela n'arrive. C'est la raison de ce projet de loi. Je pense m'être exprimé suffisamment clairement pour ne pas avoir à répéter.

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de faire remarquer au député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) que s'il croit que nous débattons ce soir une mesure antidéficitaire, il n'a pas alors compris la nature du projet de loi C-96. Ce projet de loi n'est nullement une mesure antidéficitaire. Des porte-parole de son propre parti l'ont bien fait voir. Par cette mesure, le déficit fédéral est transféré aux provinces. A mon avis, ce n'est pas une façon de régler le problème. L'argument du député est fondé sur un postulat fallacieux.

Mes inquiétudes au sujet du projet de loi ne sont pas simplement celles de l'Opposition. Un nombre écrasant de preuves révèlent nettement que l'adoption et la mise en application du projet de loi C-96 auront un effet néfaste sur le financement, sur la disponibilité et la qualité des soins de santé offerts aux Canadiens. Cette idée n'est pas née de ce côté-ci de la Chambre. Voilà le témoignage que le Parlement a obtenu. Les députés de ce côté-ci de la Chambre seraient irrésistibles s'ils ne continuaient pas à le répéter. Nous devons convaincre le gouvernement qu'une pareille mesure qui sape le régime de soins de santé au Canada mérite notre opposition absolue.